DLP-5-9-84410478

Avertissements agricoles SPV

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Supplément au Bulletin
N° 20 du 22 Août 1984

TORDEUSES DE LA GRAPPE

I - ZONES MOYENNES

Voici les dates des traitements préventifs pour nos divers points d'observations. Globalement le nombre de pontes observées à ce jour est faible. Seules les parcelles habituellement infestées semblent justifier un traitement.

SUD LUBERON : LAURIS, VILLELAURE, LA TOUR D'AIGUES à partir du 29 août.

CALAVON : GOULT, BONNIEUX à partir du 31 août.

NORD VAUCLUSE - SUD DROME : FLASSAN, MORMOIRON, SARRIANS, VACQUEYRAS, GIGONDAS, CAIRANNE, TULETTE, BOUCHET, VISAN, BEAUMES DE TRANSIT, VINSOBRES, VALREAS : à partir du 31 août.

BOUCHES DU RHONE : Région de SALON : à partir du 31 août.

II - ZONES TARDIVES

Aucun traitement n'est justifié pour l'instant.

--O--

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gerant P. Duffaud - CPPAP N° 478 AD

P303